

mire la beauté de sa conception. L'église de St-Colomban est, croyons-nous, l'unique église du style latin en Ontario, et ce ne sera pas la dernière. Comme chez nous, on se plaint là-bas à bon droit de l'asomnante uniformité de l'architecture religieuse, l'on est fatigué du vieux style saxon à voûtes basses, énormes contreforts et flèches disproportionnées.

L'éloquent prédicateur de la circonstance, révérend M. Callaghan, de Montréal, a interrompu son sermon pour décrire en une paraphrase superbe la resplendissante beauté de cette église blanc et or, et pour dire que les architectes avaient fait œuvre d'artistes. Mgr Cleary a déclaré devant les convives de M. Corbett qu'en entrant dans l'église il avait retrouvé les impressions que lui avait fait éprouver la vue des églises de Rome. Mgr McDonnell a été tellement enchanté qu'il a chargé M. Tanguay & Vallée de lui faire un érêché pour Alexandria.

C'est avec plaisir que nous constatons ce rayonnement du talent québécois. A ce titre, nos concitoyens devront être fiers du succès que viennent de remporter les architectes de St-Colomban.

LES CHAMBRES DE COMMERCE BRITANNIQUES

Voici quelques-uns des principaux vœux énoncés à la réunion des Chambres de commerce de l'Empire, tenue à Londres :

Conférence avec les armateurs pour éliminer des formules de connaissance les clauses qui tendent à oblitérer la responsabilité des propriétaires de vaisseaux. Condamnation des signaux marins de brume proposés par la conférence de Washington.

M. J. X. Perrault, délégué à la Chambre de commerce de Montréal, a réussi à faire adopter à l'unanimité sa proposition de poids et mesures métriques, étendant la chopine à la verge au mètre, et les 2 livres au kilo.

Une autre proposition de M. Perrault en faveur de la monnaie décimale contre les loins, chelins et deniers, a été retirée.

Sir Donald A. Smith a demandé que le prochain congrès se tienne au Canada.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

COMPAGNIE OSTREICOLE DE QUÉBEC

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie Ostréicole de Québec a été tenue avant-hier dans les salles du Bureau de Commerce. Étaient présents : L'hon. J. Blanchet, Président ; L. A. Robitaille, écrivain, J. E. Martineau, écrivain, Dr A. G. Belleau, Charles Baillargé, écrivain, David Ouellette, écrivain, Napoléon Lavoie, écrivain, V. Vannier, écrivain, George Roy, écrivain, D. Arcand, écrivain, Félix Gourdeau, écrivain, Ferd. Bouret, écrivain, Charles Darveau, écrivain. Le Président a alors fait lecture du quatrième rapport annuel des directeurs

constatant que, si les embarras suscités à la compagnie par quelques étrangers au pays lui avaient fait perdre un temps précieux, de l'autre côté cette dernière en avait profité pour obtenir du Gouvernement Fédéral la confirmation des droits qu'elle possédait déjà au moyen d'une concession perpétuelle de tous ceux que ce gouvernement pouvait avoir sur les eaux du Barachois de Carleton, ainsi que l'autorisation formelle d'y construire un barrage et de plus une extension de son bail avec le Gouvernement de la Province pour une seconde période de 15 ans, ce qui prolonge sa durée jusqu'à l'année 1925.

La compagnie a été organisée en 1893 avec un capital de \$30,000.00 divisé en 600 actions de \$50 chacune dont 207 sont encore disponibles.

Le Barachois de Carleton occupe une étendue de 471 acres. Il ressemble beaucoup par sa conformation au bassin d'Arcachon, sur les côtes de la France, où la culture des huîtres se fait en grand et fournit au marché plus de trois cents millions d'huîtres par an, ce qui à raison de 500 par quart donne un rendement annuel de 600,000 quarts.

Il a été placé dans le Barachois de Carleton il y a déjà plusieurs années un nombre assez considérable d'huîtres qui se sont multipliées dans d'excellentes conditions. Mais pour protéger efficacement les jeunes huîtres, c'est-à-dire la ponte de chaque année contre les courants qui les emportent au large et contre la pression des glaces pendant l'hiver, il faut construire sans délai un barrage de deux cent quatre-vingt-cinq pieds en longueur, afin de fermer complètement l'entrée du bassin et maintenir l'eau à une hauteur régulière, surtout pendant la saison des glaces.

Le bois nécessaire est rendu sur les lieux ; le coût de ce barrage sera d'environ \$6,000. Pour ce mettre en état de le faire, la Compagnie a fait depuis assez longtemps la demande de trois versements, qui sont maintenant éclusés et dont la rentrée va être exigée sans délai. La Compagnie a dépensé à venir jusqu'à présent environ \$3,000, et les directeurs sont convaincus qu'avec cette dépense additionnelle de \$6,000 tous les travaux les plus nécessaires seront complétés. Ces deux sommes forment un tiers seulement du capital. Une fois l'installation terminée, les frais d'administration seront peu élevés et, en supposant que lorsque l'exploitation régulière sera commencée, ce qui dépend de la construction du barrage en question, la compagnie puisse offrir en vente, non pas trois cents millions d'huîtres comme à Arcachon, mais disons seulement dix millions d'huîtres, ce qui donnerait 20,000 quarts par saison, et ce chiffre doublera d'ici à trois ans, les recettes d'une année seulement dépasseraient de beaucoup le capital payé, c'est-à-dire que les actionnaires rentreraient tous les douze mois dans les fonds qu'ils ont versés.

La qualité de nos huîtres est bien connue. Un grand ostréiculteur des États-Unis, M. E. M. Dixon, écrivait l'an dernier au président : " Les connaissances personnelles que nous avons des huîtres canadiennes nous justifient de dire qu'elles ont le goût le plus exquis et sont bien supérieures à aucune de celles produites aux États-Unis."

Les actionnaires présents, convaincus de l'importance de cette industrie et des profits considérables qu'on en peut retirer, ont adopté le rapport des directeurs et l'état financier du trésorier M. Nap. Lavoie, et l'élection au scrutin des nouveaux directeurs a donné le résultat suivant :

L'hon. J. Blanchet, L. A. Robitaille, J. E. Martineau, Charles Baillargé, David Ouellet, A. Toussaint et V. Vannier.

A une assemblée subséquente des directeurs, l'hon. J. Blanchet a été réélu président, le chevalier J. E. Martineau vice-président, Napoléon Lavoie trésorier, et Félix Gourdeau secrétaire.

BILAN DE LA COMPAGNIE OSTREICOLE

ACTIF	
Achat du Barachois et dépenses d'améliorations permanentes	11,252.75
Balance encaissée	62.50
A percevoir, balance des versements sur actions souscrites	9,164.25
	<hr/>
	20,479.50

A Balance	8,983.93
-----------	----------

PASSIF	
Montant dû aux actionnaires sur versements payés sur actions, et actions acquittées	9,735.75
Billets payables B. du P.	1,572.89
Compte ouvert	186.93
Balance	8,983.93
	<hr/>
	20,479.50

QUÉBEC CENTRAL

Nous avons sous les yeux le rapport annuel de la Compagnie du Québec Central, présenté à l'assemblée générale annuelle tenue à Londres au commencement du mois. Les recettes brutes de l'année ont été de \$344,764, soit \$43,033 de plus que l'année précédente, et les recettes nettes \$124,137, soit une augmentation de 18,749. Les dépenses courantes ne représentent que 67.39 p. c. des recettes brutes, ce qui est la plus faible proportion de dépenses par comparaison à tous les autres chemins de fer canadiens.

L'embranchement de Tring et de l'antic a été ouvert au trafic le 26 septembre, à la fin de l'année 1895, il avait gagné \$13,038 ; de cette date au 7 mai 1896, le trafic a rapporté \$18,385.

Les \$50,000 de débetures première hypothèque, dont l'émission a été sanctionnée en décembre, ont été trois fois couverts, et pris à 108. Les pertes causées par les inondations du printemps sont évaluées à \$31,000 par M. Grundy, cependant les recettes des 19 premières semaines de l'année ont été de \$15,500. Après avoir payé l'intérêt sur les débetures de première hypothèque, il est resté au crédit un revenu net de \$76,747, sur lequel on a déclaré un versement de 14 p. c. d'intérêt sur les débetures de revenu, laissant une balance de \$35,621 à ajouter au fonds contingent de réserve qui s'élevait alors à \$83,896.

Ce rapport, des plus satisfaisants, a été adopté à l'unanimité.